

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1884.

GRANDE NATURALISATION.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. TOURNAY-DETILLIEUX.

I

Demande du sieur Henri QUERSIN.

MESSIEURS,

Le sieur Quersin, né à Lille, le 5 janvier 1827, remplit les fonctions de caissier à la Compagnie Immobilière de Belgique.

Il réside en Belgique depuis le 10 avril 1873.

Le pétitionnaire s'est marié en France, en 1862, et est père d'un enfant.

La conduite, la moralité, l'honorabilité et la solvabilité du sieur Quersin, sont bonnes.

Le pétitionnaire a satisfait, en France, aux lois sur la milice. Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement afférent à la grande naturalisation.

En conséquence, nous estimons que le pétitionnaire satisfait à toutes les conditions imposées par la loi et qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,
J. TOURNAY-DETILLIEUX.

Le Président,
E. VANDAM.

II

Demande du sieur Frédéric-Gustave INGENOHL.

MESSIEURS,

Le sieur Ingenohl est né à Cologne, le 25 août 1841, d'un père allemand et d'une mère belge.

Il est venu demeurer à Anvers, au mois de juin 1867, et y a toujours résidé depuis. Il y remplit les fonctions de gérant du dépôt général de la « Liebig extract of meat C. J. de Londres. »

Il s'est marié à Darmstadt, en 1877 ; aucun enfant n'est issu de cette union.

Sa solvabilité et sa moralité sont bonnes.

Le pétitionnaire a satisfait en Allemagne aux lois sur la milice.

Il s'engage, le cas échéant, à payer le droit requis de l'enregistrement afférent à la grande naturalisation.

En conséquence, nous estimons que le pétitionnaire a satisfait à toutes les prescriptions de la loi du 6 août 1881, et qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

J. TOURNAY-DETILLIEUX.

Le Président,

E. VANDAM.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. TOURNAY-DETILLIEUX.

III

Demande du sieur Nicolas MULLER.

MESSIEURS,

Le sieur Muller, exerçant la profession de mouleur, à Châtillon, est né à Berg (grand-duché de Luxembourg), le 6 décembre 1857.

Il habite la commune de Châtillon (Luxembourg), avec sa famille, depuis le mois d'août 1861, et y a épousé, en 1881, une femme de nationalité belge.

Les renseignements donnés sur la conduite et la moralité du pétitionnaire, sont bons. Il a tiré au sort dans le grand-duché de Luxembourg.

Il s'engage à acquitter éventuellement le droit fixé par la loi.

Le pétitionnaire réunissant toutes les conditions exigées par la loi, nous estimons qu'il y a lieu de prendre la demande de naturalisation ordinaire du sieur Muller en considération.

Le Rapporteur,
J. TOURNAY-DETILLIEUX.

Le Président,
E. VANDAM.

IV

Demande du sieur Frédéric-Gustave GROSSBODT.

MESSIEURS,

Le sieur Grossbodt, cabaretier-aubergiste, à Tirlemont, est né à Essen (Prusse), le 23 avril 1852.

En 1871, le pétitionnaire a pris un engagement de huit ans dans l'armée belge; il a été congédié le 31 décembre 1879, par expiration de service, avec un certificat de bonne conduite.

Le pétitionnaire a épousé une Belge, en 1880; de cette union sont nés quatre enfants qui tous sont décédés.

La conduite et la moralité du sieur Grossbodt ne laissent rien à désirer. Il promet d'acquitter le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Le pétitionnaire réunissant toutes les conditions exigées par la loi, nous estimons qu'il y a lieu de prendre la demande de naturalisation ordinaire du sieur Grossbodt en considération.

Le Rapporteur,
J. TOURNAY-DETILLIEUX.

Le Président,
E. VANDAM.
